



Réunion du Comité Syndical

du 13 juin 2012

CS – 3.06 Décision budgétaire modificative n°2

Le treizième jour du mois de juin de l'année deux mil douze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Leouahdi Selim GUEMAZI

S.I.C.T.O.M. : M. Gérard GUYON, Mme. Alexia LAVALLEE

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR

C.C.S.T. : NEANT

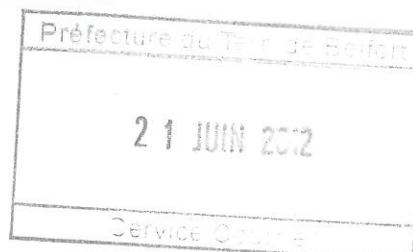
- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI

Le quorum est atteint : 10 présents



Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Jean-Claude MATHEY, Denis JEANGERARD, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY

Pouvoir : NEANT

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Hervé GRISEY, Roger-Serge TOUPENCE jusqu'au point CS 3.08 inclus, Roger GAUGLER

Pouvoir : M. Hervé GRISEY à Mme. Alexia LAVALLEE

C.C.S.T. : M. Claude GIRARD

Pouvoir : M. Claude GIRARD à M. André HELLE

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILlard

C.C.S.T. : MM. Xavier DOMON, Cédric PERRIN



Réunion du Comité Syndical

du 13 juin 2012

CS – 3.06

Décision budgétaire modificative n° 2

RAPPORT

Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à la décision budgétaire modificative n° 2, qui doit permettre :

- d'intégrer les recettes supplémentaires liées à la signature d'une convention de partenariat avec NOVERGIE EST, autorisée suivant délibération n° CS 2.15 du 18 avril dernier ;
- d'inscrire à titre prudentiel des crédits supplémentaires pour l'évacuation des mâchefers, compte tenu des difficultés persistantes pour les utiliser en technique routière sur les chantiers locaux et des délais de stockage réglementaires ;
- d'inscrire enfin les crédits correspondant aux honoraires d'avocat, tels qu'il en a été rendu compte suivant délibération n° CS 3.05 du 13 juin 2012

Section de fonctionnement		
Dépenses	Recettes	
611. Prestations de service	297 900 €	70688. Produit des services
6226. Honoraires	30 100 €	
	328 000 €	
		Prefecture du Terr. de Belfort
		21 JUIN 2012
		Service Courrier

Ceci exposé,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- APPROUVE la décision budgétaire modificative n° 2 telle que présentée ci-avant.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 13 juin 2012, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 21 JUIN 2012 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépot en Préfecture le 21 JUIN 2012

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président



Leouahdi Selim GUEMAZI